



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
21/02/2019

Dossier complet le :
21/02/2019

N° d'enregistrement :
2019-3830

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation temporaire pour une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CHARIER TP SUD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

HOUEL Daniel, Directeur Général

RCS / SIRET

8 6 4 8 0 0 1 2 3 0 0 0 2 7

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 1a de l'article R122-2 : "Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation"	Rubrique ICPE 2521-1 (Autorisation) Centrale d'enrobage à chaud temporaire Autres rubriques ICPE 2517-3 : station de transit <10 000 m ² - Déclaration 4718-2 : Stockage de GPL - 25,6t - Déclaration soumise à contrôle périodique 4801-2 : Dépôt de bitume - 209t - Déclaration

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la mise en service d'une centrale d'enrobage à chaud temporaire alimentée au GPL.

Cette centrale est accompagnée des dispositifs nécessaires à son fonctionnement : stockage de gaz, stockage de bitume, station de transit de granulats

Les installations sont présentées en détail en annexe 4 et 7

4.2 Objectifs du projet

La société ASF exploitant l'autoroute A83 doivent réaliser la réfection des enrobés bitumineux sur la section de l'autoroute comprise entre Sainte Hermine et Niort-Ouest dans les deux sens de circulation.

Les travaux sont prévus à partir de septembre 2019 et nécessiteront la mise en œuvre de 120 000 t d'enrobés bitumineux. la société CHARIER TP SUD a été retenue pour la réalisation de ces travaux.

Celle-ci dispose d'une centrale d'enrobage mobile permettant de fournir le chantier. Implanté à proximité immédiate des travaux, ce dispositif présente l'avantage de minimiser les transports liés à la fourniture de 120 000 t d'enrobés.

L'exploitation de cette installation nécessite l'obtention d'une autorisation temporaire pour la durée du chantier au titre de la réglementation des ICPE.

La centrale d'enrobage sera implanté sur une plate-forme appartenant à ASF et aménagée afin d'accueillir ce type d'installation: écrans boisés, portail d'accès et clôture, bassin de gestion de eaux de ruissellement.

Sa capacité de production journalière sera de 3 000t/j maximum, soit environ 350 t/h. Le fonctionnement de la centrale est prévu sur 3 mois, de septembre à novembre 2019. Cependant afin de se prémunir d'éventuels aléas de chantiers, la demande d'autorisation est portée à 6 mois.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site est d'ores et déjà équipé pour la mise en place d'une telle station. Un bassin de décantation est en place. Le site est clôturé et son accès est contrôlé par un portail. Il bénéficie également d'écrans boisés mis en place sur son pourtour et limitant les co-visibilités avec sa périphérie.

Les travaux préalables consisteront à établir une légère réfection des organes de sécurité, de l'aire étanche existante, et des organes de gestion des eaux de ruissellement.

La centrale d'enrobage à mettre en place est constituée d'éléments mobiles à assembler in situ.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La centrale d'enrobage mobile pourra produire jusqu'à 3000 t/j d'enrobés exclusivement destinés à renouveler la couche de roulement de l'autoroute A 83. Une partie des enrobés sera produite avec du recyclage, en incorporant des agrégats issus du rabotage de la voie existante.

L'installation sera pourvue des stocks de matières premières permettant cette production : bitume, granulats, agrégats d'enrobés issus du chantier pour recyclage, fourniture d'énergie. Ceux-ci seront acheminés sur place par camions.

Le processus de production est le suivant :

Dosage des granulats de différentes granulométries (0/2, 6/10mm etc) pour constituer un mélange déterminé qui est ensuite séché et malaxé avec du bitume chaud,

Incorporation si nécessaire des fillers (matériaux fins de diamètre inférieur à 0,08 mm),

Insertion des agrégats d'enrobés grâce à un anneau de recyclage,

Séchage (160°C) dans une première partie d'un tambour tournant sur lui-même. Puis malaxage dans la 2eme partie du même tambour,

L'enrobé fabriqué sera déversé dans un camion après stockage provisoire dans un silo calorifugé.

Le brûleur nécessaire au séchage fonctionnera au GPL. Les gaz de combustion sont envoyés vers un filtre d'épuration puis rejetées dans l'atmosphère par une cheminée.

Le bitume et le GPL sont stockés à proximité. Le bitume est maintenu liquide par un système de réchauffage électrique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une autorisation environnementale au titre de la réglementation des ICPE. Celle-ci revêtira un caractère temporaire.

L'autorisation englobera l'ensemble des rubriques ICPE, y compris celles soumises à déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise de la plate-forme	2 ha 56 a 60 ca
Hauteur cheminée	13 m
Stockage de GPL	25,6t (8 cuves de 3,2t)
Stockage de bitumes	220 m ³ 1 cuve de 110 m ³ +1 cuve de 50 m ³ +60m ³)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Doix les Fontaines (85 200)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 4 9' 24 "O Lat. 4 6° 2 6' 0 7" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation est implantée à l'extrémité Nord du parc Naturel Régional du Marais Poitevin
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'A83 fait partie des infrastructures concernées par le plan de prévention du bruit arrêté en Vendée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une plate-forme industrialisée ayant déjà fait l'objet d'aménagements

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Doix les Fontaines n'est pas comprise dans un PPRI
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun recensement sur le site Basol
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est inscrit dans la ZRE du bassin de la Sèvre Niortaise qui couvre les eaux souterraines et superficielles. Cependant, aucun prélèvement dans le milieu naturel n'est prévu dans le cadre du projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont situés en dehors de tout site natura 2000 Les sites natura 2000 les plus proches sont la ZPS/ZCS du Marais Poitevin et la ZPS de la Plaine Calcaire du Sud Vendée distants d'environ 1,2 km au plus près.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont situés en dehors de tout site classé Le site classé le plus proche est celui du Marais Mouillé Poitevin, distant de plus d'1km et séparé des terrains prévus pour l'implantation de la centrale mobile par le bourg de Fontaines.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le procédé de production d'enrobés ne nécessite pas d'apport en eau. les seuls besoins éventuels sont liés à des mesures environnementales autour de la centrale : arrosage des pistes, des stocks... Cet arrosage sera privilégié à partir des bassins de collecte ou de citernes mobiles en provenance de l'extérieur du site. Aucun prélèvement dans le milieu naturel ne sera effectué.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La fabrication d'enrobés nécessite des approvisionnements en granulats. Ceux-ci seront fournis par les carrières les plus proches. Le chantier ne nécessitera pas de nouvelles autorisations pour l'extraction des ressources sur sous-sol. Les fournitures en granulats seront effectuées sur la base des capacités de production des carrières existantes, dans le cadre de leur arrêté d'autorisation.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrale est implantée sur une plate-forme minérale déjà aménagée, au cœur du site autoroutier. Le projet est donc peu susceptible d'avoir des incidences directes sur le patrimoine naturel. L'étude faune-flore réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation permettra de s'en assurer. Elle n'est dans aucun zonage d'inventaire du patrimoine naturel ou de trame verte et bleue et de corridor du SRCE. Elle est cependant incluse dans le périmètre du Parc Régional du Marais Poitevin dont l'avis sera pris en compte dans l'instruction du dossier ICPE.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte -tenu de la distance qui sépare les terrains de la centrale des sites Natura 2000 les plus proches, aucun impact direct n'est envisagé. Les éventuels impacts indirects du projet sur les ZSC/ZPS du Marais Poitevin et la ZPS de la Plaine Calcaire du Sud Vendée seront évalués dans la notice d'incidence Natura 2000 produite dans le dossier ICPE.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors de tout PPRT
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inondations : le site est en dehors de tout PPRI, Risque sismique : le département de la Vendée est en classe de sismicité 3 (modérée) Retrait-gonflement des argiles : le site est classé en aléa faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site utilise des substances potentiellement dangereuses (GPL, bitume). La combustion du GPL et le séchage-malaxage dans le tambour produisent des émissions gazeuses. Une évaluation quantitative des risques sera réalisée pour déterminer les risques liés aux émissions atmosphériques (modélisation de la dispersion du panache). L'impact est temporaire à court terme.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré sera lié à l'approvisionnement de la centrale en matières premières et à la livraison sur le chantier de l'enrobé produit. la proximité du poste de production d'enrobés vis à vis du chantier constitue ainsi un enjeu majeur pour limiter les impacts liés à ces trafics. Un circuit est prévu pour la fourniture du chantier en reliant très rapidement le poste de fabrication au secteur de mise en place sur l'autoroute.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Une centrale d'enrobage, comme toute installation industrielle, provoque des émissions sonores. La plus proche habitation est située au lieu-dit "Le Petit Moulin" distant d'environ 800 m au Sud-Est, de l'autre côté de l'A83. Le site est ceint d'écrans boisés et respectera les émergences fixées par l'AM du 23/01/97.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le réchauffage du bitume peut entraîner l'émission d'odeurs. Les odeurs sont fluctuantes et liées aux conditions météorologiques. Il s'agit d'impacts négatifs directs temporaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lorsque la centrale fonctionnera en période nocturne, elle est susceptible de produire des émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La combustion du GPL et le séchage-malaxage dans le tambour produisent des émissions gazeuses canalisées. Les analyses mises en place sur cette même centrale sur un autre chantier ont montré la conformité de la qualité des rejets au regard de la réglementation (cf. annexe 8). La conception de la centrale est en elle-même une mesure pour limiter les émissions avec un parc à liant électrique et un séchage fonctionnant au GPL en comparaison à des centrales similaires utilisant par exemple du fioul lourd couplé à du gaz. Un filtre à manche récupère les émissions de poussières fines.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales de ruissellement lessivant les zones de stockage seront dirigées vers un bassin de décantation puis une noue d'infiltration.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déchets issus des procédés seront produits : il s'agira des huiles usagées et autres déchets en lien avec l'activité. Des déchets non dangereux seront les fines récupérées au sein du filtre à manche du sécheur.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est dans une zone de prescriptions archéologique. Néanmoins, l'implantation et l'exploitation de la centrale mobile ne nécessite aucun affouillement susceptible de mettre au jour des vestiges. Le cas échéant, la découverte fortuite de vestiges archéologiques doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la DRAC et du maire de la commune concernée en application de l'article L531-14 du code du patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plate-forme est aménagée pour ce type d'usage et inexploitée pour l'instant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les annexes 7 et 8 contenues dans le cahier d'annexe joint à la présente décrivent plus précisément les installations et les mesures mises en place pour éviter ou réduire ses impacts.

La première mesure est le choix du site : sur une plate-forme existante, aménagée pour accueillir ce type d'installation et à proximité du chantier alimenté par la centrale.

La centrale est équipée de mesures de réduction des émissions : combustion au GPL (pas de fioul lourd) et parc à liants électrique, filtre à manche pour la rétention des fines, mise en place de cuvettes de rétention , connexion de la plate-forme étanche à un bassin étanche...

Une étude de dispersion quantitative permettra de s'assurer que les risques pour la santé humaine sont maîtrisés.

Les impacts résiduels sont faibles.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les mesures d'évitement et de réduction prises dans le cadre de l'exploitation de l'installation limitent les risques.

Les conditions d'exploitation de la centrale n'entraîneront pas de dangers ou d'inconvénients significatifs sur les intérêts mentionnés aux articles L211-1 et L511-1 du Code de l'Environnement.

En conséquence, du fait de la mise en place de la centrale sur une plate-forme d'ores et déjà aménagée pour cet usage et son caractère temporaire, il ne nous semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Présentation des équipements et du fonctionnement de la centrale - vient compléter le volet 4.3.
Annexe 8 : Impacts prévisibles et mesures - vient compléter le volet 6.4.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

BOUGUENAI

le,

20/02/2019

Signature

